

Régime de pension des employés et employées

Communiqué législatif

Numéro 38
Deuxième trimestre 2010

Préparé par : la division des pensions et placements
du Service de l'actuariat

Marc Robichaud
Directeur
Pensions et placements

Justin Belliveau
Administrateur

Rita Poirier
Adjointe administrative

Bernice Gallant
Préposée aux pensions

Ce genre de communiqué a pour objectif de vous renseigner au sujet des plus récentes modifications législatives régissant les régimes de pension et divers aspects du fonctionnement de votre régime. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme d'information et de communication d'Assomption Vie à l'intention des employeurs, des membres des comités de retraite et des employés participant à votre régime de pension. Le présent communiqué traite d'affaires courantes concernant les placements et les points juridiques relatifs aux pensions. Nous vous encourageons à en transmettre une copie à vos employés.

La meilleure solution consisterait à élargir le RPC

Selon un rapport du Centre canadien de politiques alternatives (CCPA), l'élargissement du Régime de pensions du Canada serait le moyen le plus sûr d'assurer des revenus de retraite suffisants aux Canadiens. Toujours selon ce rapport, le RPC présente des avantages qui permettraient aux Canadiens de disposer de revenus suffisants à la retraite. « Qu'on procède par l'augmentation du taux de remplacement ou du plafond des gains assurés, ou les deux, cela réglerait le problème de la portée du régime, de la sécurité des prestations et du coût d'administration, ce qui correspond aux principaux objectifs de la réforme », explique Monica Townson, spécialiste en régimes de retraite et associée en recherche au CCPA.

Les Canadiens doivent épargner plus

Selon David Dodge, ancien gouverneur de la Banque du Canada, même ceux qui pensent avoir de bons régimes de retraite avec leur employeur et REER doivent épargner plus pour avoir une retraite confortable. Dans une étude sur l'épargne effectuée pour l'Institut C.D. Howe, M. Dodge soutient que les Canadiens qui souhaitent conserver le même niveau de vie à la retraite doivent épargner annuellement de 10 % à 21 % de leur revenu brut pendant 35 ans. Les Canadiens de plus de 35 ans qui n'ont encore rien mis de côté doivent épargner plus de 20 % de leur revenu pour s'assurer une retraite aisée, faute de quoi ils devront continuer à travailler au-delà de 65 ans. L'étude se fonde sur de nombreuses hypothèses, avançant entre autres

que les Canadiens veulent prendre leur retraite à 65 ans avec 70 % de leur revenu. Même les scénarios prévoyant une retraite plus tardive avec un revenu de 60 % exigent également une épargne substantielle.

Meilleure productivité recherchée

Le Canada doit augmenter sa productivité sous peine de connaître le déclin, avertit le vice-président et économiste en chef au Conference Board du Canada, Glen Hodgson. À l'occasion du sommet de 2010 sur l'avenir des régimes de retraite, il a énoncé les raisons pour lesquelles le Canada doit se concentrer sur sa productivité à commencer par le huard. Pour la première fois depuis des années, le dollar canadien a atteint la parité avec le dollar américain, situation qui semble vouloir perdurer. Par ailleurs, et qu'on le veuille ou non, le dollar canadien est désormais une pétromonnaie en ce sens qu'il est lié au pétrole et aux marchandises. La montée de notre monnaie découle en grande partie de la hausse des prix du pétrole, qui devrait se poursuivre. La deuxième raison pour laquelle il est indispensable d'augmenter la productivité est le vieillissement de la population. À l'heure actuelle, le taux d'activité de la main-d'œuvre (% de la population active au travail ou au chômage mais en recherche d'emploi) tourne autour de 68 %. En 2030, il atteindra les 62 % si rien n'est fait entre-temps. Le vieillissement et le départ en retraite pèsent lourdement sur les systèmes sociaux indispensables pour faire vivre la population vieillissante et réduisent le nombre de personnes actives. Selon M. Hodgson, cette situation épuisera notre économie d'ici 2030 si notre productivité ne s'améliore pas.

La montée du dollar compromet les rendements

Selon l'indice Mercer sur la santé financière, la vigueur du dollar canadien par rapport aux autres grandes monnaies a eu des répercussions négatives sur les fonds

Régime de pension des employés et employées

propres étrangers des régimes de pension au cours du premier trimestre de 2010. Par exemple, les actions étrangères mesurées par l'indice MSCI-EAFE (CAD) ont eu un rendement de -2,3 % au cours du dernier trimestre. En monnaie locale, ce rendement correspond à 4,4 % pour la même période. Par conséquent, et malgré la stabilité du rendement des obligations fédérales et le rendement modeste des portefeuilles de placements diversifiés, la santé financière de la plupart des régimes de retraite canadiens est restée pratiquement inchangée. Ces régimes ont terminé le premier trimestre à 74 %, calculé en fonction de la solvabilité. Il n'y a donc eu aucun changement depuis le début de l'année.

Les Canadiens sont plus optimistes

Selon l'indice de santé financière Russell, les indicateurs économiques positifs et les plus-values boursières ont contribué à l'optimisme des Canadiens au sujet de leur santé financière. Cet indice est au plus haut depuis le quatrième trimestre de 2008 et a atteint 51,1 points depuis la dépression du troisième trimestre de 2008 (47,9 %). Les investisseurs qui ont utilisé la calculatrice en ligne dernièrement se sont montrés moins préoccupés au sujet de la quasi-totalité des 11 sujets financiers énumérés. La baisse d'inquiétude la plus marquante chez les Canadiens concerne l'apport de revenus suffisants pour se payer l'essentiel. Les investisseurs se préoccupent également moins d'avoir des revenus suffisants par rapport à leur mode de vie, à la performance économique du Canada et à une source de revenus fiable.

Pas de changement dans les rendements attendus

Selon Greenwich Associates, les attentes des institutions canadiennes en matière de rendement des portefeuilles sont restées remarquablement constantes tout au long de la crise financière. La moyenne des attentes pour les revenus fixes est passée de 4,8 % en 2008 à 4,7 % en 2009, tandis que les rendements prévus des actions canadiennes passaient de 7,7 % à 7,8 %. Les attentes pour les actions américaines sont passées de 7,8 % en 2008 à 7,6 % en 2009, tandis que les rendements prévus des actions EAFE et internationales passaient de 8,1 % à 8,2 %. Ce n'est que dans les classes d'actifs alternatifs que les promoteurs de régimes canadiens ont remarqué des changements notables, soit une baisse de

10,7 % à 10 % pour le capital à risque privé, de 7,8 % à 7,1 % pour le marché de l'immobilier et 7,8 % à 7,2 % pour les fonds spéculatifs. Vu la priorité donnée aux revenus fixes et l'exposition moindre aux actions, les dotations et les fondations canadiennes font l'objet d'attentes plus basses sur l'ensemble des portefeuilles.

Le gouvernement entreprend une consultation

Le gouvernement fédéral entreprend une consultation nationale sur les modalités de la réforme du système de retraite. Il organisera une série de réunions publiques locales, de tables rondes d'experts, de conférences d'orientation et de sondages en ligne. Le gouvernement examinera des points comme l'augmentation des contributions obligatoires au RCP pour améliorer les prestations, les contributions volontaires au RCP, la rationalisation et l'élargissement du système d'incitation fiscale pour encourager l'épargne et l'augmentation de la marge de manœuvre dont dispose le secteur privé pour gérer l'épargne-retraite, en particulier pour ceux qui n'ont pas accès à des régimes parrainés par l'entreprise.

Allègement pour la Nouvelle-Écosse

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a mis en place des mesures d'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité qui profiteront aux administrateurs et promoteurs de régime au lendemain de la crise financière de 2008 qui a secoué les marchés boursiers mondiaux, indique McInnes Cooper dans son bulletin Legal Update sur les retraites et les prestations. Ces mesures sont celles annoncées par le précédent gouvernement en avril dernier. Elles permettront à la province de s'aligner sur les mesures déjà prises ailleurs au Canada au début de l'année. Elles prévoient principalement l'allongement de la période d'amortissement pour les déficits de solvabilité d'une durée de 5 à 10 ans, et ce, qu'ils soient existants ou nouveaux. Dans les cinq premières années, cependant, il se peut qu'aucune modification ne soit apportée aux régimes en matière d'augmentation des prestations (sauf si le coût des prestations a été intégralement financé) ou de réduction des cotisations des employés. Ces mesures ne permettront pas aux promoteurs de régimes d'utiliser des lettres de crédit comme instruments de placement.